



REGLEMENT TECHNIQUE TTI Carbone 2011

1. MATERIEL ADMIS :

CHASSIS : Monocoque à fond plat en fibre de carbone avec porte platine en aluminium ou carbone de la marque TTI ou modèle dpm.

➤ Identification :

Il est fixé sur le châssis une plaque avec le n° d'identification du kart. Celle-ci est obligatoire sur tous les karts. En cas d'absence de cette plaque, il est formellement interdit de participer à une compétition. Le propriétaire doit impérativement demander un duplicata au constructeur. Cependant, le représentant de la coupe de marque (Patricia Petitjean) en accord avec le constructeur TTI CARBONE et le directeur technique se réserve le droit de laisser tourner le kart en y apposant une bague d'identification si ce dernier correspond à la réglementation TTI.

2. CARROSSERIE :

Lorsqu'un kart de la catégorie TTI Carbone prend la piste, la carrosserie doit être d'origine TTI, complète et toujours montée.

➤ Éléments :

- Museau avant – fixé sur le châssis,
- Coté latéral droit – fixé sur le châssis,
- Coté latéral gauche – fixé sur le châssis,
- Corps central + caches – fixé sur le châssis,
- Rétroviseurs en plexiglas, (d'origine ou adaptables)
- Coque arrière fixé sur le châssis, (possibilité d'ajouter sous approbation du constructeur)
- Aileron,
- Carrosserie supérieure.

Le représentant mandaté ainsi que le directeur technique et sportif, officiels FFSA, se réservent le droit d'accepter un kart avec des éléments manquants si ceux-ci n'incombent pas à la sécurité.

➤ Modifications :

Tous les éléments de la carrosserie doivent être d'origine TTI. Il est interdit de modifier la forme de la carrosserie. Toutefois, il est possible de peindre ou réparer les éléments. Aucune carrosserie fabriquée par tout autre constructeur ne doit être utilisée.

3. PARE-CHOCS AVANT ET ARRIERE :

Obligatoires.

4. SUPPORT SIEGE :

Obligatoires.

5. ARBRE ARRIERE :

Un seul type d'arbre en dureté, d'origine mono marque TTI*.
Mono Pièce en acier. Diam. 40 mm – épaisseur 3 mm – longueur maximum 1100 mm
(possibilité de la réduire).

6. RADIATEUR :

Libre sous réserve de ne pas dépasser la carrosserie – il est interdit de couper la carrosserie pour permettre le logement de celui-ci.

➤ Pompe à eau : libre.

7. FUSEE AVANT :

D'origine obligatoire.

8. JANTES :

6 pouces à gripsters.

9. PNEUMATIQUES :

➤ Slick : VEGA HS 6 pouces avant et arrière.

➤ Pluie : Véga 6 pouces avant et arrière.

10. DIRECTION :

Il est obligatoire d'avoir un volant de forme circulaire fermée.

11. TRANSMISSION ET CHANGEMENT DE VITESSE :

➤ Transmission :

Transmission par chaîne – Tout système de différentiel interdit.

Protège couronne en aluminium obligatoire,

Pare chaîne d'une seule pièce en polyester renforcé obligatoire.

➤ Changement de vitesse :

Par boutons ou palettes dessus ou sous le volant.

Système : centrale électronique et électro aimant le tout d'origine TTI mono marque.

Batteries sèches : au nombre de 1 OU 2 – libres - s'encastrent sans jeu dans un support d'origine boulonné sur le châssis coté gauche et maintenues par 2 o-ring d'une section de diamètre 6mm.

12. PEDALES :

2 pédales en aluminium.

13. SIEGE :

Siège karting obligatoire pour une bonne tenue du pilote. Il doit être bien fixé sur le Kart.

14. ECHAPPEMENT :

- Marmite : marque TM obligatoire quelque soit le type du moteur TM (voir chap. 21) et marque IAME obligatoire pour le moteur TTIengine POWERFULL.

- Silencieux : Obligatoire. Il doit respecter les limites de sonorisation imposées par la FFSA. Libre mais homologué. **Il est obligatoire de contrôler fréquemment son silencieux pour ne pas dépasser la norme du bruit autorisée par la FFSA.**

* Pour tous types de châssis carbonés participants au Challenge de Marque 125 TTI Carbone

15. RESERVOIR :

En matière plastique – capacité maximum 9,5 l.

16. SECURITE :

Pour tourner sur un circuit, il est obligatoire, en particulier, d'avoir :

- La carrosserie complète,

(Se référer à l'article 2)

17. POIDS :

Poids total minimum course (kart + pilote et son équipement) : 185 kg.

18. N° DE COURSE :

Numéro de courses à disposer devant, derrière et sur les 2 cotés attribué par l'organisateur de la coupe de marque pour l'année en cours à tous pilotes du trophée TTI Carbone.

19. FREIN : d'origine

- 4 étriers,
- 2 pompes de freins,
- les freins avant et arrière sont indépendants,
- Répartiteur de freinage.

20. MOYEUX AVANTS ET ARRIERES : libres

3 types possibles :

- Court,
- Moyen,
- Long.

21. MOTEUR :

Marque :

TM : TM K8 / TM K9 tous types (A/B/C/FR – avec un échappement TM) TM KZ10 et tout nouveau moteur TM ou Kit d'évolution TM approuvé et estampillé par la TTI Carbone sortant dans l'année en cours et déposé à la FFSA.

Réglementation KZ2 internationale pour le contrôle des moteurs hors volume minimum 12.5 sans tolérance.

TTI engine POWERFULL- TaG de la IAME : (fiche technique jointe) – avec échappement IAME

22. CARBURATEUR :

Dell'orto PHBE – VSHS – diamètre 30 / Dell'orto VHSB – diamètre 36 estampillé TTI

23. BOITE A AIR :

Silencieux en plastique homologué CIK avec mousse obligatoire.

Possibilité de couper dans la boîte à air le surplus du manchon en plastique reliant la boîte à air et le carburateur.

24. ALLUMAGE :

Moteur TM :

PVL Digitale variable de la série TTI – non programmable.

- Type stator 1077 avec bobine 479100,
- Type stator 1004 avec bobine 500109.

Moteur : TTI engine – POWERFULL – TaG de la IAME

- SELECTTRA DIGITAL « K » IGNITION avec boîtier électronique TTI
- PVL DIGITAL « K » IGNITION avec boîtier électronique TTI

25. DEMARREUR :

Pour le TM : le démarreur complet et sa couronne de lancement doivent être fixés à leurs emplacements respectifs prévus et son protège couronne en aluminium estampillé TTI obligatoire.

26. MESURE DU KART :

- Empattement : 1140 mm maxi,
- Largeur avant maximum : 1230 mm (bord de jantes extérieures),
- Largeur arrière maximum : 1480 mm (bord de jantes extérieures).

27. DISPOSITIFS DIVERS :

Il est autorisé de monter les appareillages suivants :

- Température d'eau – compte tours – chronomètre.

28. CARBURANT :

Essence du commerce 95 ou 98 octanes sans plomb. Tout autre type de carburant interdit.

29. LUBRIFIANT :

Norme CIK

30. REGLEMENT DU TROPHEE TTI Carbone :

Le règlement technique doit être respecté de chaque concurrent /conducteur qui désire s'inscrire aux compétitions.

Tous les éléments du kart doivent être d'origine et reconnus par l'organisateur du trophée TTI Carbone ou ses représentants mandatés auprès de la FFSA.

Les commissaires techniques officielles de la FFSA effectueront à leur convenance les contrôles et vérifications nécessaires afin de faire respecter le règlement technique du trophée.



WWW.TTICARBONE.COM